



**Arrêté temporaire n°23-AT-0217
Portant réglementation du stationnement**

BOULEVARD ROBERT BARRIER

**Objet : Open Basket
3x3**

**Interdiction de
stationnement**

**Du 17 mai 2023 au 22
mai 2023**

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'association Los Compadres, sise 42 rue des Fontaines - 73100 Aix-les-Bains, représentée par Monsieur Hugo Choulet,

Considérant que l'organisation de l'Open Basket 3x3 By Los Compadres rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/05/2023 au 22/05/2023 BOULEVARD ROBERT BARRIER,

ARRETE

ARTICLE 1 :

À compter du 17/05/2023 dès 14h00 jusqu'au 22/05/2023 à 12h00, les prescriptions suivantes s'appliquent BOULEVARD ROBERT BARRIER :

- Le stationnement des véhicules est interdit sur les 16 premiers emplacements qui se situent face à l'entrée du camping du Sierroz. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs de l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet et au Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique.**

ARTICLE 4 :

Arrêté N° 23-AT-0217
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

Destinataires :

- Los Compadres Basket
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 04/04/2023



Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL